



# Conseil économique et social

Distr. générale  
2 février 2022  
Français  
Original : anglais

## Forum des Nations Unies sur les forêts

### Dix-septième session

New York, 9-13 mai 2022

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2030

## Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

Conformément à son programme de travail, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa dix-septième session, les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. La présente note contient des informations générales sur les activités menées depuis la seizième session du Forum et fait le point des résultats obtenus. Elle servira de base à l'examen, à la dix-septième session, du point 3 c) de l'ordre du jour, intitulé « Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ».

\* [E/CN.18/2022/1](#).



## I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa dix-septième session, les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

2. Cette note a été établie pour servir de base à l'examen de la question susmentionnée au titre du point 3 c) de l'ordre du jour. Elle présente : a) les propositions pertinentes contenues dans le résumé de la Présidente de la seizième session du Forum ; b) des informations sur les principales évolutions mondiales intervenues dans le domaine du financement forestier ; c) un récapitulatif des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, y compris le centre d'information du Réseau, depuis la seizième session du Forum ; et d) des informations actualisées sur le projet de création en Chine d'un bureau du Réseau. Elle contient aussi des propositions de mesures de suivi qui seront examinées par le Forum à sa dix-septième-session.

## II. Contexte

3. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a été créé par la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social. En avril 2017, l'Assemblée générale a adopté le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2030. Dans le plan stratégique, les priorités du Réseau ont été définies comme suit :

a) Promouvoir la conception de stratégies nationales de financement forestier afin de mobiliser des ressources en faveur d'une gestion durable des forêts ;

b) Aider les pays à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances et à y accéder aux fins d'une gestion forestière durable ;

c) Faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès ;

d) Contribuer à la réalisation des cibles et objectifs mondiaux en matière de forêts ainsi que des priorités figurant dans le programme de travail quadriennal du Forum.

4. Sur la base des discussions techniques qui ont eu lieu à la seizième session du Forum, la Présidente a soumis aux fins d'un examen plus approfondi à la dix-septième session les propositions ci-après concernant les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier<sup>1</sup> :

a) Se féliciter de la contribution apportée par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ainsi que par la mise en œuvre de la phase I du centre d'information au renforcement de la capacité des pays de mobiliser des fonds de toutes origines en faveur de la gestion durable des forêts ;

b) Demander au secrétariat du Forum d'organiser un atelier intersessions après la dix-septième session pour passer en revue les activités du Réseau, les

---

<sup>1</sup> Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur la seizième session ([E/2021/42-CN.18/2021/8](#)), sect. II.B.

problèmes rencontrés, la portée de l'appui actuellement fourni par le Réseau aux pays et les moyens d'accroître encore l'accès, dans le cadre du mandat du Réseau, au financement de la gestion durable des forêts, ainsi que pour examiner l'efficacité du Réseau, en étroite collaboration avec les membres du Forum, les organisations internationales et les partenaires concernés, y compris les institutions financières internationales, à titre de contribution à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts en 2024<sup>2</sup> ;

d) Inviter les organisations membres du Partenariat et les autres partenaires à collaborer étroitement aux efforts déployés par le secrétariat du Forum pour développer la phase II du centre d'information afin de garantir son rapport coût-efficacité et d'éviter les doubles emplois ;

e) Encourager les membres du Forum, les membres du Partenariat et les autres partenaires concernés à partager, pour publication par le biais du centre d'information, leurs informations sur le financement des forêts, en particulier les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience des États Membres en ce qui concerne l'accès au financement des forêts ;

f) Demander au secrétariat du Forum de rendre compte régulièrement au Forum de l'évolution du projet de bureau du secrétariat du Forum proposé pour le Réseau à Beijing.

### III. Faits nouveaux concernant le financement forestier

#### Fonds pour l'environnement mondial

5. Durant la période correspondant à son septième cycle de reconstitution des ressources, le Fonds pour l'environnement mondial a continué d'appliquer une démarche intégrée pour encourager la mise en œuvre de deux programmes à impact, l'un relatif aux systèmes alimentaires, à l'utilisation des terres et à la restauration et l'autre concernant la gestion durable des forêts. Le premier programme vise, entre autres, à lutter contre la déforestation en améliorant la durabilité des systèmes alimentaires mondiaux. Centré sur les produits alimentaires essentiels et les cultures de base (huile de palme, soja, bœuf, cacao, café, maïs, riz et blé), il favorise la transformation durable des chaînes de valeur par une approche à l'échelle de l'ensemble du système, qui prend en compte les stratégies et la situation de multiples parties prenantes.

6. Le programme sur la gestion durable des forêts porte sur les biomes d'importance mondiale, comme l'Amazonie et le bassin du Congo, et sur certaines écorégions arides. Son objectif est d'enrayer la dégradation de ces écosystèmes et la déforestation grâce à des mesures de préservation des forêts et une gestion durable des paysages tenant compte des interactions complexes entre la dégradation des terres, les changements climatiques, les moyens de subsistance et la préservation de la diversité biologique. Les programmes sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et la restauration et sur la gestion durable des forêts ont été lancés respectivement en juin et novembre 2021 et leur phase de mise en œuvre a commencé.

<sup>2</sup> L'évaluation de l'efficacité du Réseau mondial de facilitation du financement forestier sera réalisée dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Au point 5 de son ordre du jour, le Forum sur les forêts, à sa dix-septième session, tiendra des discussions séparées pour décider des préparatifs de l'examen, notamment ceux intéressant le Réseau. Pour des informations sur les actions préparatoires envisagées en vue de l'examen, veuillez consulter la note du Secrétariat sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs (E/CN.18/2022/5).

Grâce à ces deux programmes, le Fonds pour l'environnement mondial soutient 46 pays avec un investissement de 608 millions de dollars sous forme de dons, mobilisant un cofinancement supplémentaire attendu de 4,5 milliards de dollars provenant d'un large éventail de partenaires et de sources de financement.

7. Le Fonds pour l'environnement mondial a continué de soutenir la gestion durable des forêts dans les pays en développement en encourageant des approches intégrées. Un total de 11 projets nationaux ont été approuvés dans ce domaine au cours de la période considérée, pour un financement total de 65,5 millions de dollars (en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, au Cap-Vert, en Érythrée, en Inde, en Macédoine du Nord, en Micronésie, à Nioué, en Somalie et en Turquie). Depuis le début du septième cycle de reconstitution du Fonds et jusqu'au 10 décembre 2021, 70 projets nationaux et 9 projets mondiaux ou régionaux incluant des objectifs de gestion durable des forêts ont été approuvés pour un financement total de 577 millions de dollars et un cofinancement supplémentaire attendu de 2,3 milliards de dollars. Ce portefeuille recouvre de nombreuses stratégies telles que la conservation des forêts, la restauration des forêts, la gestion communautaire des forêts, la planification globale de l'utilisation des terres au moyen d'une approche paysagère et l'utilisation durable des ressources naturelles.

### **Fonds vert pour le climat**

8. Les forêts et l'utilisation des terres sont l'un des huit domaines de résultat du Fonds vert pour le climat, et l'un des quatre consacrés à l'atténuation des changements climatiques avec des retombées positives évidentes en matière d'adaptation. Ce domaine de résultat comprend tous les projets relatifs à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement et au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus). Il est complété par plusieurs domaines de résultat intéressant l'adaptation, à savoir les écosystèmes et les services écosystémiques ; les moyens de subsistance des personnes et des communautés ; la santé et le bien-être ; et la sécurité alimentaire et hydrique, qui bénéficient tous d'un financement supplémentaire lié aux forêts. En décembre 2021, c'est-à-dire jusqu'à la trentième réunion du Conseil du Fonds incluse, le Fonds vert pour le climat avait approuvé des projets représentant un montant cumulé de 1,375 milliard de dollars dans le domaine de résultat concernant les forêts et l'utilisation des terres. Dans ce montant était inclus le financement des trois phases de REDD-plus comme suit : 12 millions de dollars pour la phase I (préparation) ; 146 millions de dollars pour la phase II (mise en œuvre) ; et 496 millions de dollars pour la phase III (paiements fondés sur les résultats)<sup>3</sup>.

9. En 2021, le Conseil a approuvé neuf projets liés à l'utilisation des forêts et des terres, pour un montant total de 326 millions de dollars pour ce domaine de résultat particulier (et de 955 millions de dollars en tenant compte des autres domaines de résultat couverts par ces projets). Quatre projets sont situés en Afrique, trois en Asie et dans le Pacifique et deux en Amérique latine et dans les Caraïbes, trois projets étant multipays. Lors de sa trentième réunion en octobre 2021, le Conseil du Fonds vert pour le climat a approuvé le programme du Fonds pour le développement durable de la bioéconomie amazonienne soumis par la Banque interaméricaine de développement, qui couvre six pays du bassin amazonien (Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou et Suriname)<sup>4</sup>. Doté d'un budget total de 600 millions de dollars, dont 279 millions de dollars provenant du Fonds vert pour le climat (50 % pour l'utilisation des forêts et des terres et 50 % pour les écosystèmes et les services

<sup>3</sup> Voir <https://www.greenclimate.fund/projects>.

<sup>4</sup> Voir <https://www.greenclimate.fund/project/fp173>.

écosystémiques), ce projet transformateur encouragera les investissements privés dans six domaines clés de la bioéconomie, à savoir l'agroforesterie durable, la culture de palmiers indigènes, les produits forestiers naturels non ligneux, la culture d'espèces de bois indigènes, l'aquaculture et l'écotourisme communautaire.

10. En ce qui concerne les paiements fondés sur les résultats, le Conseil, lors de sa vingt-septième réunion en novembre 2020, a constaté l'épuisement de l'enveloppe de 500 millions de dollars allouée au programme pilote de paiements fondés sur les résultats de REDD-plus. Le programme pilote, lancé en 2017, était censé se poursuivre jusqu'à la dernière réunion du Conseil de 2022. Le secrétariat du Fonds vert pour le climat mène actuellement des consultations en vue d'une éventuelle deuxième phase qui serait approuvée par le Conseil en 2022.

11. En plus de son réseau de 113 entités accréditées, le Fonds vert pour le climat coordonne fréquemment son action avec celle d'autres organismes fournissant des financements et une assistance technique pour la gestion durable des forêts. En particulier, en 2021, le Directeur exécutif du Fonds et l'Administrateur et Président du Fonds pour l'environnement mondial ont signé une vision commune à long terme destinée à assurer un plus grande concertation et une collaboration plus étroite entre les deux entités opérationnelles du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>5</sup>. Cette initiative devrait permettre de renforcer la coordination des projets en attente et d'accroître les cofinancements entre les deux institutions financières, notamment pour les projets et programmes de grande envergure. Le secrétariat du Fonds vert pour le climat est en train de finaliser un guide des forêts et de l'utilisation des terres, qui fournit des indications sur les principales actions à engager pour assurer un changement de paradigme dans le secteur, à savoir la protection des forêts et des paysages naturels, la restauration des forêts et autres paysages dégradés et la gestion durable des paysages forestiers productifs.

### **Fonds pour l'adaptation**

12. Créé dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2010 et au service de l'Accord de Paris sur les changements climatiques depuis janvier 2019, le Fonds pour l'adaptation a fourni des financements représentant un total de 863,6 millions de dollars dans plus de 100 pays. Le portefeuille du Fonds compte un total de 129 projets concrets d'adaptation aux changements climatiques dans les communautés vulnérables des pays en développement du monde entier, dont cinq subventions d'un faible montant en faveur de l'innovation. Les projets approuvés devraient bénéficier à un total de 33,3 millions de personnes et permettre de protéger ou de réhabiliter environ 400 000 hectares d'habitats naturels, entre autres résultats. Depuis 2010, le Fonds a alloué plus de 144 millions de dollars à des initiatives visant à renforcer la résilience des écosystèmes face aux contraintes induites par les changements et les fluctuations climatiques, y compris des projets menés dans le secteur forestier.

13. En réponse à une demande accrue de la part des pays éligibles et pour continuer à aider les communautés vulnérables à faire face à la crise climatique, le Conseil du Fonds a pris la décision, lors de sa trente-sixième réunion, de doubler le montant du financement auquel les pays peuvent accéder pour les projets et programmes d'adaptation nationaux, le faisant passer de 10 millions à 20 millions de dollars. En outre, il a décidé de permettre aux pays de désigner et d'accréditer jusqu'à deux entités nationales d'exécution, au lieu d'une seule, dans le cadre de la modalité d'accès direct, qui est une caractéristique novatrice du Fonds. Les entités d'exécution

<sup>5</sup> Voir <https://www.greenclimate.fund/document/towards-long-term-vision-complementarity-gef-and-gcf-collaboration>.

peuvent demander un financement allant jusqu'à 20 millions de dollars par pays pour des projets ou des programmes d'adaptation à l'échelle d'un seul pays, avec un montant maximum de 10 millions de dollars par projet ou un montant maximum de 14 millions de dollars pour un projet/programme régional (ces deux possibilités ne s'excluant pas mutuellement). En outre, les entités d'exécution nationales peuvent accéder à des financements en sus du plafond par pays pour des projets directs améliorés, représentant jusqu'à 5 millions de dollars par projet. Toutes les entités d'exécution peuvent bénéficier de subventions à l'innovation d'un montant maximal de 5 millions de dollars, tandis que les subventions à l'innovation d'un montant maximal de 250 000 dollars, les subventions d'apprentissage et les subventions de mise à l'échelle des projets, d'un montant respectif de 150 000 et 100 000 dollars, ne sont accessibles qu'aux entités d'exécution nationale.

14. La stratégie à moyen terme du Fonds pour 2018-2022<sup>6</sup>, qui s'inscrit dans le droit fil des objectifs de développement durable et contribue à l'application de l'Accord de Paris pour faire face au problème des changements climatiques, est axée sur les initiatives, l'innovation, l'apprentissage et le partage des connaissances à l'appui des mesures d'adaptation. Dans ce contexte, le Fonds pour l'adaptation a recueilli un montant record de 356 millions de dollars de nouvelles promesses de dons lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unie sur les changements climatiques. Ce nouveau montant a largement dépassé l'objectif de mobilisation de ressources de 120 millions de dollars fixé par le Fonds pour 2021. Il aura également une incidence considérable sur sa réserve de propositions de projets, qui s'élève à plus de 300 millions de dollars et ne cesse d'augmenter, ainsi que sur le flux constant de demandes d'appui qui lui sont adressées.

### **Banque mondiale**

15. En 2021, la Banque mondiale a approuvé 18 projets axés sur les forêts (15 prêts et 3 dons), pour un total de 905,5 millions de dollars. Sept de ces projets sont réalisés en Afrique, trois en Asie de l'Est, trois en Europe et en Asie centrale, trois en Amérique latine et deux en Asie du Sud. En tout, 13 des 18 projets relèvent de la pratique mondiale Environnement, ressources naturelles et économie bleue, tandis que les 5 autres sont menés au titre d'autres pratiques mondiales sectorielles de la Banque mondiale, comme l'agriculture et la macroéconomie.

16. Entre 2016 et 2021, les activités forestières de la Banque mondiale ont permis d'importantes avancées vers la réalisation des buts et objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Depuis l'exercice budgétaire 2021, 13,8 millions d'hectares de zones forestières ont fait l'objet de plans de gestion, 75,7 millions d'hectares d'une protection renforcée de la biodiversité et 270 millions d'hectares de terres de pratiques de gestion durable des terres, alors que 8,9 millions d'hectares de nouvelles zones en dehors des zones protégées ont été gérées de manière à respecter la biodiversité<sup>7</sup>.

### **PROGREEN**

17. Le Partenariat mondial pour des paysages durables et résilients est un programme-cadre multidonateurs administré par la Banque mondiale qui soutient les efforts faits par les pays pour améliorer les moyens de subsistance des populations rurales tout en luttant contre le déclin de la biodiversité, la perte de forêts, la détérioration de la fertilité des sols et la recrudescence des risques associés aux

<sup>6</sup> Voir <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2018/03/Medium-Term-Strategy-2018-2022-final-03.01-1.pdf>.

<sup>7</sup> Voir <https://www.worldbank.org/en/topic/forests#2>.

incendies de forêt incontrôlés et à la sécheresse exacerbée par les changements climatiques, entre autres. Grâce à une approche paysagère intégrée, PROGREEN aide les pays à atteindre leurs objectifs et engagements nationaux et mondiaux en matière de développement durable, y compris la réduction de la pauvreté, de manière efficace par rapport au coût. Au cours de l'exercice 2021, il a commencé d'apporter un appui à sept programmes nationaux et régionaux et à 11 activités nationales de renforcement des connaissances nationales et a développé ses programmes mondiaux, parmi lesquels figurent des initiatives phares sur des aspects clés de la gestion des paysages, le renforcement des capacités et le partage des connaissances ainsi que la communication et la gestion des connaissances.

18. La Société financière internationale, en collaboration avec le gestionnaire d'actifs Amundi, a annoncé la création d'un nouveau fonds de 2 milliards de dollars pour aider à mobiliser des investissements privés directs dans des obligations durables et vertes des marchés émergents<sup>8</sup>. Elle canaliserait les capitaux des investisseurs institutionnels vers des investissements d'ancrage impliquant des émissions obligataires durables des pays en développement et fournira un nouveau modèle que d'autres gestionnaires d'actifs et investisseurs institutionnels pourront reproduire. En ce qui concerne la nature et les cadres mondiaux, le Groupe de la Banque mondiale prévoit d'aider les pays à faible revenu à mettre en œuvre leurs priorités nationales en matière de biodiversité et de changements climatiques dans le contexte de cadres mondiaux tels que la Convention sur la diversité biologique et l'Accord de Paris<sup>9</sup>. En outre, il a pris l'engagement d'atteindre un objectif de financement climatique de 35 % du portefeuille total d'ici à 2026 et de 25 milliards de dollars par an sur la période 2021 à 2026<sup>10</sup>.

### **Mécanisme mondial**

19. Le Mécanisme mondial, qui a été mis en place dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a pour mission d'aider les pays à mobiliser des ressources financières auprès des secteurs public et privé pour des activités visant à prévenir, contrôler ou inverser la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Il aide les pays à donner effet à la Convention et à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres au niveau national. Afin de traduire ces objectifs en actions concrètes sur le terrain, il soutient les activités mises en œuvre au niveau national pour réaliser des objectifs volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres, notamment des projets et programmes transformateurs dans les domaines de la désertification, de la dégradation des terres, de la sécheresse, du régime foncier, de la gouvernance foncière et d'autres questions liées aux terres.

20. Depuis le lancement du volet projets et programmes transformateurs de neutralité en matière de dégradation des terres en 2018 et en décembre 2021, 74 pays ont été couverts et le portefeuille comprend 59 projets nationaux impliquant 55 pays et 6 projets régionaux ou multipays impliquant 41 pays. De nouvelles demandes, émanant de pays et de partenaires techniques et financiers, devraient être adressées dans les années à venir pour soutenir la conception de projets et contribuer à traduire en actions concrètes les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et les plans nationaux de lutte contre la sécheresse.

<sup>8</sup> Voir <https://pressroom.ifc.org/all/pages/PressDetail.aspx?ID=26688>.

<sup>9</sup> Voir <https://www.worldbank.org/en/news/speech/2021/10/12/remarks-by-world-bank-group-president-david-malpass-at-the-united-nations-cop-15-part-1-biodiversity-conference-high-level>.

<sup>10</sup> Voir <https://blogs.worldbank.org/voices/taking-action-world-bank-groups-climate-priorities>.

21. La Grande muraille verte est l'initiative phare qui contribuera à mettre au point davantage de programmes et projets transformateurs afin de restaurer, d'ici à 2030, 100 millions d'hectares de terres dégradées, de séquestrer 250 millions de tonnes de carbone et de créer 10 millions d'emplois verts. À la suite du One Planet Summit pour la biodiversité, tenu en janvier 2021, un programme, dénommé accélérateur de la Grande muraille verte, a été lancé et doté de 19 milliards de dollars par plusieurs donateurs. La Convention sur la lutte contre la désertification accueille l'unité de coordination de ce programme et en assure la coordination et le suivi. Grâce à l'accélérateur, la Convention appuie la cartographie des financements disponibles et des propositions de projets et encourage le partage des connaissances, en mettant en relation les partenaires des secteurs public et privé, la société civile et les chercheurs.

22. La Convention sur la lutte contre la désertification a officiellement lancé le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres lors de la treizième session de la Conférence des Parties, tenue à Ordos (Chine), en 2017. Ce Fonds est un fonds d'investissement à impact associant des ressources des secteurs public, privé et philanthropique pour soutenir des projets de gestion durable et de restauration des terres mis en œuvre par le secteur privé. Il est le premier véhicule d'investissement du genre à même d'utiliser des fonds publics pour lever des capitaux privés en faveur de projets de gestion durable des terres. En mobilisant des financements à long terme autres que des dons, il investit dans des projets privés financièrement viables de réhabilitation et de gestion durable des terres dans le monde entier, y compris l'agriculture durable, la gestion durable du bétail, l'agroforesterie et la foresterie durable. En juin 2021, les engagements du fonds atteignaient plus de 208 millions de dollars dans huit pays dans des domaines allant de la restauration de zones déboisées en Amérique latine à des projets de foresterie durable en Afrique et en Asie, mettant l'accent sur l'inclusion des petits exploitants. Ses investissements se situent généralement entre 10 et 40 millions de dollars, pour une durée maximale de 15 ans.

### **Vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

23. Les participants à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties ont souligné le rôle central des forêts et des autres solutions fondées sur la nature pour faire face à la menace que représentent les changements climatiques. Dans le Pacte de Glasgow pour le climat<sup>11</sup>, la nécessité d'exploiter le potentiel des forêts pour atténuer efficacement les changements climatiques et s'y adapter a été soulignée, de même que l'importance de protéger, conserver et restaurer les forêts ainsi que d'autres écosystèmes. L'accent a notamment été mis sur le rôle important des forêts en tant que puits et réservoirs de gaz à effet de serre et sur leur contribution à la protection de la biodiversité et aux sauvegardes sociales et environnementales.

24. La Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres a été adoptée au Sommet des dirigeants mondiaux tenu le 2 novembre 2021 lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties<sup>12</sup>. Plus de 141 pays représentant plus de 90 % des forêts du monde se sont associés à cette Déclaration et se sont engagés à travailler ensemble pour stopper et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici à 2030. Les événements de haut niveau qui se sont déroulés à la vingt-sixième session ont donné lieu à de nombreuses promesses de financement pour soutenir la gestion durable des forêts dans les pays en développement. Douze pays ont annoncé un engagement global de financement des forêts<sup>13</sup> visant à mobiliser collectivement

<sup>11</sup> Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-glasgow-climate-pact-key-outcomes-from-cop26>.

<sup>12</sup> Voir <https://ukcop26.org/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use/>.

<sup>13</sup> Voir <https://ukcop26.org/the-global-forest-finance-pledge/>.

12 milliards de dollars en faveur des efforts de protection des forêts menés par les pays en développement entre 2021 et 2025. Ces financements soutiendront les actions qui seront engagées pour mettre fin à la déforestation d'ici à 2030 dans les pays forestiers admissibles à l'aide publique au développement. L'engagement sera tenu grâce au financement des paiements fondés sur les résultats, à la coopération technique et financière pour le renforcement des capacités ainsi qu'à d'autres activités qui soutiennent et renforcent divers domaines thématiques intéressant les activités forestières. Sur les 12 milliards de dollars, au moins 1,5 milliard est destiné à soutenir la gestion durable des forêts du bassin du Congo<sup>14</sup>. En outre, 1,7 milliard de dollars a été réservé par les donateurs publics et privés pour œuvrer en faveur des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales et défendre le rôle qu'ils jouent dans la préservation des forêts<sup>15</sup>.

25. Les États-Unis ont annoncé le Plan de conservation des forêts mondiales, qui vise à catalyser l'effort mondial de conservation et de restauration des forêts et des autres écosystèmes qui constituent des puits de carbone essentiels. Ce plan se concentre principalement sur trois écosystèmes critiques d'importance mondiale : les forêts de l'Amazonie, du Congo et de l'Asie du Sud-Est. Il impliquera l'intervention d'organismes de toutes les branches de l'Administration des États-Unis et l'engagement des parties prenantes des gouvernements partenaires, des communautés forestières autochtones et locales, du secteur privé et de la société civile. Sous réserve de l'ouverture de crédits par le Congrès, les États-Unis ont l'intention d'ici à 2030 de consacrer aux objectifs du plan jusqu'à 9 milliards de dollars, qui seraient imputés sur les ressources qu'ils allouent au financement international en faveur du climat<sup>16</sup>.

26. LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance)<sup>17</sup> est une coalition mondiale volontaire à laquelle participent trois gouvernements (États-Unis, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et 17 entreprises et qui est coordonnée par Emergent, une organisation à but non lucratif qui se consacre à la facilitation des transactions à grande échelle dans le cadre des programmes juridictionnels de réduction et d'absorption des émissions supervisés par l'Architecture pour les transactions REDD-plus (ART). Lors du Sommet des dirigeants mondiaux du 2 novembre 2021, tenu à l'occasion de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, la coalition LEAF a annoncé qu'elle avait atteint son objectif initial de mobilisation d'un milliard de dollars pour les pays et les États déterminés à faire preuve de plus d'ambition pour protéger les forêts tropicales et subtropicales et réduire la déforestation. Elle a lancé un premier appel à manifestations d'intérêt en avril 2021. Jusqu'à présent, cinq pays ont signé des lettres manifestant leur intention d'effectuer des transactions avec la coalition, à savoir le Costa Rica, l'Équateur, le Ghana, le Népal et le Viet Nam.

### **Financement privé des forêts**

27. Les Présidents-Directeurs généraux/Présidentes-Directrices générales de plus de 30 établissements financiers représentant plus de 8 700 milliards de dollars d'actifs mondiaux se sont engagé(e)s à œuvrer à l'élimination des risques de déforestation liés aux matières premières agricoles dans leurs portefeuilles d'investissement et de prêt d'ici à 2025<sup>18</sup>. Cet engagement vise avant tout les produits agricoles de base responsables de la majeure partie des incidences de la déforestation : bœuf, soja, huile

<sup>14</sup> Voir <https://ukcop26.org/cop26-congo-basin-joint-donor-statement/>.

<https://ukcop26.org/cop26-congo-basin-joint-donor-statement/>

<sup>15</sup> Voir <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement/>.

<sup>16</sup> Voir <https://www.state.gov/plan-to-protect-global-forests-critical-carbon-sinks/>.

<sup>17</sup> Voir <https://leafcoalition.org/>.

<sup>18</sup> Voir <https://racetozero.unfccc.int/system/nature-and-tackling-deforestation/>.

de palme, pâte à papier et papier. L'intention déclarée est de réduire les risques liés à la déforestation tout en soutenant la transition vers un secteur agricole durable.

28. Lors du Sommet des dirigeants mondiaux, plusieurs initiatives visant à accroître les investissements du secteur privé dans les forêts et la nature ont également été annoncées. On pouvait citer notamment l'Innovative Finance for the Amazon, Cerrado and Chaco (Financement novateur pour l'Amazonie, le Cerrado et le Chaco), un engagement de 3 milliards de dollars en faveur d'activités de production de soja et d'élevage n'entraînant ni déforestation ni conversion des terres en Amérique du Sud<sup>19</sup>, et la Natural Capital Investment Alliance de l'Initiative pour des marchés durables, qui vise à mobiliser 10 milliards de dollars de capitaux privés pour des initiatives comprenant des investissements directs dans la gestion durable des forêts et des terres ainsi que des investissements dans les entreprises qui contribuent à lutter contre l'économie du gaspillage<sup>20</sup>.

29. Bien que ces évolutions témoignent d'une prise de conscience grandissante au niveau mondial de la nécessité d'accroître les ressources pour mettre fin à la déforestation et parvenir à une gestion durable des forêts, les financements disponibles et promis restent bien en deçà des besoins. D'après certaines études, depuis 2010, les gouvernements du monde entier ont consacré en moyenne 2,4 milliards de dollars par an<sup>21</sup> à des activités visant à atténuer les changements climatiques grâce aux forêts. Au niveau international, des financements pour le développement d'un montant de 7,7 milliards de dollars ont été alloués à des programmes et activités d'atténuation fondées sur les forêts réalisés dans le monde entier<sup>22</sup>. Il ressort d'estimations récentes que le recours à des solutions naturelles fondées sur les forêts pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et pour restaurer les paysages forestiers nécessite environ 203 milliards de dollars/an<sup>23</sup>. Sur la base de ces chiffres, il apparaît que les niveaux d'investissement actuels ne représentent qu'une petite fraction (0,5 % à 5 %) de ce qui est nécessaire pour protéger, restaurer et gérer durablement les forêts<sup>24</sup>. L'une des principales raisons de la faiblesse des investissements dans les forêts est la méconnaissance et la mauvaise compréhension de l'ampleur des financements déjà consacrés aux actifs et aux activités pouvant être considérés comme des solutions fondées sur la nature, y compris la gestion durable des forêts, ainsi que de l'ampleur des capitaux qui devraient être consacrés à ces solutions et des possibilités d'investissement évidentes. Dans ces conditions, d'aucuns pensent que la mise au point d'une méthode et d'un système efficaces permettant de tracer et de suivre les solutions fondées sur la nature, d'établir des rapports à leur sujet et de vérifier les financements qui leur sont consacrés pourrait améliorer la comparabilité et la qualité des données et servir de base à la prise de décision à l'avenir.

<sup>19</sup> Voir [https://www.tropicalforestalliance.org/assets/IFACC\\_Press-Release\\_TFA.pdf](https://www.tropicalforestalliance.org/assets/IFACC_Press-Release_TFA.pdf).

<sup>20</sup> Voir <https://www.sustainable-markets.org/news/the-sustainable-markets-initiative-s-natural-capital-investment-alliance-announces-12-new-members-and-plans-to-mobilise-more-than-usd-10-billion-of-private-capital>.

<sup>21</sup> Voir <https://forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2021/10/2021NYDFReport.pdf>.

<sup>22</sup> Voir <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/climate-change.htm>.

<sup>23</sup> Voir <https://www.unep.org/events/publication-launch/state-finance-nature-tripling-investments-nature-based-solutions-2030>.

<sup>24</sup> Voir <https://forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2021/10/2021NYDFReport.pdf>.

## **IV. Activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis la seizième session du Forum mondial sur les forêts**

### **A. Appui aux membres du Forum et aux partenaires régionaux**

30. Les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier visant à aider les pays à mobiliser des ressources financières pour la gestion durable des forêts ont souffert de la pandémie de COVID-19, nombre d'entre elles ayant été ralenties par rapport au rythme prévu ou reportées d'une année. Malgré tout, le secrétariat du Fonds mondial sur les forêts a continué d'offrir l'appui du Réseau à l'Afrique du Sud, au Botswana, à la Côte d'Ivoire, à l'Éthiopie, à la Guinée-Bissau, au Malawi, à Sainte-Lucie, à Saint-Kitts-et-Nevis, à la République-Unie de Tanzanie et à la Thaïlande. Durant cette période, un appui a aussi commencé d'être fourni à cinq nouveaux pays, à savoir l'Algérie, le Bénin, le Kazakhstan, le Libéria et le Togo. Une aide à l'élaboration de projets répondant aux conditions requises pour accéder à un financement forestier auprès des sources multilatérales existantes est apportée en collaboration avec la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), en tant qu'organismes accrédités. Un rapide descriptif de l'appui fourni à chacun des pays est présenté ci-après. En fonction de la disponibilité des ressources, le secrétariat du Fonds prévoit également de commencer à fournir un appui technique du Réseau au Kazakhstan, à l'Ouzbékistan, au Pérou, au Tchad et au Zimbabwe au deuxième semestre de 2022.

#### **Côte d'Ivoire**

31. L'appui technique du Réseau mondial de facilitation du financement forestier vise essentiellement la collecte de données de base et l'élaboration de l'étude de préfaisabilité. Il s'agit de mettre au point une proposition de projet ciblant les systèmes agroforestiers qui réduisent la pression sur les forêts tout en diversifiant les revenus des petits exploitants grâce à la production, la transformation et la vente de divers produits agroforestiers. Une note de cadrage sur la restauration des forêts dégradées en Côte d'Ivoire est élaborée en collaboration avec la FAO, en tant qu'entité accréditée, et devrait être soumise au Fonds vert pour le climat en 2022.

#### **Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie**

32. Les Gouvernements de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Kitts-et-Nevis ont collaboré étroitement avec le secrétariat pour élaborer une note de cadrage commune. Compte tenu de la vulnérabilité de ces pays face aux changements climatiques, cette note donne la priorité à leurs besoins en termes d'adaptation aux changements climatiques. Les trois pays, en collaboration avec le secrétariat du Forum et le PNUE (l'entité accréditée), se sont attachés à préciser les notes de cadrage nationales individuelles afin de couvrir les questions propres à chacun d'entre eux. Une note de cadrage et une demande de financement pour un projet d'adaptation côtière en Dominique ont été soumises au secrétariat du Fonds vert pour le climat pour commentaires avant leur finalisation.

33. L'équipe d'élaboration de la proposition de projet pour le PNUE, le secrétariat du Forum et Saint-Kitts-et-Nevis a tenu des réunions virtuelles en mars et en septembre 2021 pour affiner une note de cadrage visant à assurer efficacement l'intégration de la restauration et de la gestion des écosystèmes en faveur de la

résilience climatique, de l'amélioration de la gestion des forêts, des zones de préservation de la qualité de l'eau et de l'utilisation durable des bassins versants, des activités de sensibilisation du public à la conservation et à la protection des ressources en eau, des mesures de conservation des sols et de l'eau et des éléments de la gestion durable des ressources en eau souterraine. Cette note de cadrage a été révisée et mise à jour et est en attente des observations de l'équipe avant sa finalisation et sa soumission à l'autorité nationale désignée.

34. L'équipe de rédaction pour le secrétariat du Forum, le PNUE et Sainte-Lucie a tenu des réunions virtuelles en avril et mai 2021 sur l'élaboration et la formulation d'une note de cadrage. L'accent a été mis sur la priorité à accorder à l'adaptation aux changements climatiques et au renforcement de la résilience des moyens de subsistance des populations et des communautés et des écosystèmes dont ils dépendent. Des efforts ont également été déployés pour garantir une approche multisectorielle impliquant l'agriculture, l'eau et la sylviculture. L'étude de préfaisabilité et la note de cadrage révisée sont maintenant terminées et en attente de validation.

### **Éthiopie**

35. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a fourni un appui technique à la Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques de l'Éthiopie pour mettre au point une stratégie nationale de financement des forêts afin de renforcer la mobilisation des ressources de toutes origines pour la gestion durable des forêts. Un projet de stratégie a été distribué aux principales parties prenantes pour examen et observations. L'équipe de projet a tenu une réunion virtuelle en septembre 2021 pour examiner le projet et les premières observations des parties prenantes. Le projet final de stratégie nationale de financement des forêts a été établi et il est prévu qu'il soit examiné et finalisé au début de 2022.

### **Guinée-Bissau**

36. Le secrétariat du Forum, le Département des forêts et l'UICN, l'entité accréditée retenue, ont collaboré à l'élaboration d'une note de cadrage sur la « restauration des forêts et des systèmes agroforestiers pour l'adaptation aux changements climatiques en Guinée-Bissau » à soumettre au Fonds vert pour le climat. Un atelier pour la formulation du projet, qui visait également à renforcer les capacités pour l'élaboration et la conception d'une stratégie nationale de financement des forêts, s'est tenu du 11 au 15 janvier 2021. Par la suite, les projets de note de cadrage et de stratégie ont été présentés aux parties prenantes pour examen et observations. En outre, plusieurs réunions virtuelles ont été organisées avec l'équipe de rédaction et les principales parties prenantes en août et octobre 2021. Les documents finaux ont été soumis à l'autorité nationale désignée de la Guinée Bissau, pour approbation et transmission au Fonds.

### **Malawi**

37. Le secrétariat, en partenariat avec la Convention sur la lutte contre la désertification, l'UICN et le Département des forêts du Gouvernement du Malawi, a terminé l'élaboration d'une note de cadrage et d'une stratégie nationale de financement des forêts pour le Malawi. Les principales activités ont consisté en des réunions virtuelles et deux ateliers hybrides organisés en mai et octobre 2021. Le premier atelier s'est concentré sur l'amélioration de la portée et de la qualité de la proposition de projet afin de répondre aux critères d'investissement du Fonds vert pour le climat. Le deuxième était l'atelier de validation qui a donné aux parties prenantes l'occasion d'examiner et d'apporter des contributions finales à la

proposition de projet et à la stratégie. Les documents ont depuis été finalisés et adoptés. La préparation de la proposition de projet complète commencera en janvier 2022 sous la direction de l'UICN, l'entité accréditée.

### **Afrique du Sud**

38. Répondant à une demande du Gouvernement sud-africain, le secrétariat a mis l'appui technique du Réseau mondial de facilitation du financement forestier à la disposition du Département de l'environnement, de la foresterie et de la pêche pour l'élaboration d'une proposition de projet visant à mobiliser des financements en faveur de la gestion durable des forêts. Les activités menées en 2021 ont consisté essentiellement en la consultation des parties prenantes et la finalisation de la proposition de projet. La proposition soumise au Fonds vert pour le climat était axée sur le marché du carbone et la restauration des terrains forestiers dégradés. Ces activités ont connu un certain retard, principalement en raison de la pandémie de COVID-19. La version préliminaire de la proposition de projet a été achevée en 2020. Elle fera l'objet d'un examen plus approfondi lors d'un atelier de validation en 2022.

### **République-Unie de Tanzanie**

39. Répondant à une demande du Gouvernement tanzanien, le secrétariat a mis à la disposition de celui-ci l'appui technique du Réseau mondial de facilitation du financement forestier aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des forêts dans le cadre d'un projet sur le renforcement de la capacité des pays les moins avancés d'élaborer des stratégies fondées sur des preuves, cohérentes et bien financées pour mettre en œuvre le Programme 2030. Une étude analytique de fond sur l'état des forêts du pays, leur gestion et leur financement a été menée à bien et partagée avec toutes les principales parties prenantes ; elle contenait les informations de base nécessaires à la formulation de la stratégie nationale de financement des forêts. Un atelier de renforcement des capacités sur la mise au point de stratégies nationales de financement des forêts et la formulation de propositions de projet conçues pour mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts s'est tenu du 15 au 20 août 2021 à Morogoro (République-Unie de Tanzanie). Avec le soutien du secrétariat du Forum, l'équipe de rédaction a élaboré un projet de stratégie nationale de financement des forêts, qui est actuellement examiné par le Gouvernement et les autres principales parties prenantes. Un atelier de validation est prévu pour 2021.

### **Thaïlande**

40. L'appui à la Thaïlande a cessé en 2021 avec la finalisation d'une note de cadrage sur la restauration des paysages forestiers, en collaboration avec le Département royal des forêts de la Thaïlande et l'UICN, l'entité accréditée. La note de cadrage finale et les documents justificatifs ont été soumis à l'autorité nationale désignée pour approbation et soumission ultérieure au Fonds vert pour le climat.

## **B. Nouvelles activités**

### **Algérie**

41. Répondant à une demande du Gouvernement algérien, le secrétariat a commencé en 2021 à fournir l'appui technique du Réseau mondial de facilitation du financement forestier à la Direction générale des forêts de l'Algérie pour l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des forêts et d'une proposition de projet visant à mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts. Les activités menées en 2021 ont porté sur la préparation d'une étude de fond sur les forêts et le

financement forestier en Algérie. La Direction générale des forêts a indiqué que le Fonds mondial pour l'environnement était le donateur privilégié pour la mise au point de la proposition de projet. Le thème d'un projet initial a été choisi et sera étudié et développé plus avant. Un atelier de renforcement des capacités pour l'Algérie est prévu pour le début de 2022.

### **Bénin**

42. Répondant à la demande du Gouvernement béninois, le secrétariat a commencé en 2021 à fournir l'appui technique du Réseau mondial de facilitation du financement forestier au Ministère de l'environnement et du développement durable pour l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des forêts et d'une proposition de projet visant à mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts. Les modalités de la réalisation d'une étude analytique de base sur la situation des forêts, leur gestion et leur financement ont été arrêtées et un consultant national a été recruté pour réaliser l'étude.

### **Libéria**

43. Répondant à la demande du Gouvernement libérien, le secrétariat a commencé en 2021 à fournir l'appui technique du Réseau mondial de facilitation du financement forestier à l'Autorité de développement forestier du Libéria pour l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des forêts et d'une proposition de projet visant à mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts. La préparation d'une étude analytique de base sur la situation des forêts, leur gestion et leur financement au Libéria est en cours.

### **Togo**

44. Répondant à une demande du Gouvernement togolais, le secrétariat a commencé à fournir l'appui technique du Réseau mondial de facilitation du financement forestier au Ministère de l'environnement et des ressources forestières du Togo pour l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des forêts et d'une proposition de projet visant à mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts. À l'issue de consultations entre le secrétariat du Forum et des responsables nationaux, il a été convenu de tirer parti de l'appui technique du Réseau pour améliorer une proposition de projet existante du Fonds vert pour le climat. Cette proposition porte essentiellement sur la restauration paysagère d'une plantation de cacao. Ces travaux en sont à leur phase initiale et d'autres activités devraient être menées en 2022.

### **Commission des forêts d'Afrique centrale**

45. Le secrétariat, en partenariat avec le PNUD, l'entité accréditée, a apporté un appui au secrétariat de la Commission des forêts d'Afrique centrale et aux États membres de la Commission pour l'élaboration d'une stratégie régionale de financement des forêts et d'un projet de note de cadrage. Il s'agissait de renforcer la capacité de la région de mobiliser des ressources de toutes origines pour la gestion durable des forêts. Les projets de documents ont été finalisés et partagés avec les parties prenantes. Les progrès réalisés au cours de l'année ont été lents en raison de la perturbation des activités causée par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné le report à 2022 de l'atelier de validation.

### **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

46. Le secrétariat du Forum, en partenariat avec la FAO, l'entité accréditée, a apporté un appui au secrétariat de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et à l'équipe de rédaction de ses États membres dans la finalisation d'une

note de cadrage et d'une stratégie de financement régionale. La version finale de la note de cadrage a été partagée avec les autorités nationales désignées des 15 États membres pour examen afin de s'assurer de la conformité avec les priorités nationales, d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec d'autres initiatives en cours et de confirmer la poursuite du projet régional. Ce processus a été malheureusement retardé par la pandémie de COVID-19.

### C. Rapport de situation sur la mise en place du centre d'information

47. La phase I de la mise en place du centre d'information a été lancée à la seizième session du Forum. Elle concerne un site Web<sup>25</sup> et trois bases de données, sur les possibilités de financement, les supports informationnels et d'apprentissage pour obtenir l'accès aux ressources et les enseignements tirés et les pratiques optimales. Depuis la seizième session, le secrétariat a continué d'enrichir les données rassemblées pour la première phase et a commencé à préparer la phase II. Celle-ci concernera une base de données sur les flux de ressources financières pour les forêts, destinée à regrouper les données nécessaires pour évaluer les progrès réalisés par rapport à la cible 15.b des objectifs de développement durable et à l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4, comme le prévoient les lignes directrices du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

48. En enrichissant et en améliorant les données contenues dans les trois bases établies au cours de la phase I de la mise en place du centre d'information, le secrétariat s'est employé à suivre une approche efficace par rapport au coût et à éviter les doublons. La recherche documentaire de nouvelles données a été effectuée en liaison avec les pourvoyeurs de données. Il convient de noter que les informations existantes sur les pratiques optimales et les enseignements tirés en matière de financement des forêts restent limitées. Pour remédier à ce problème, les membres du Forum sont invités à partager leurs pratiques optimales et les enseignements tirés en remplissant le formulaire de partage d'information<sup>26</sup>. À la fin du mois de décembre 2021, le nombre total d'entrées dans les bases de données de la phase I était passé à 200, contre 130 entrées au moment du lancement à la seizième session du Forum.

49. Du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2021, le site Web du centre d'information a été consulté par environ 1 400 nouveaux utilisateurs de près de 130 pays. Le nombre total de pages vues a atteint près de 5 000. Pour attirer d'autres utilisateurs potentiels et fournir les dernières informations sur le financement forestier aux États membres, le secrétariat a lancé un bulletin trimestriel intitulé « Forest Financing Quarterly Highlight ». Ce bulletin présente, entre autres, des informations sur les nouvelles possibilités de financement, du matériel didactique et des bonnes pratiques. Son premier numéro a été publié en janvier 2022.

50. Dans le cadre de la préparation de la phase II de la mise en place du centre d'information, le secrétariat concentre actuellement son attention sur l'identification des pourvoyeurs de données. Au moment de la rédaction de la présente note, il prévoyait une réunion avec les organisations membres concernées du Partenariat de collaboration sur les forêts pour : i) identifier les pourvoyeurs de données potentiels et, ii) débattre des étapes nécessaires à l'introduction de la phase II de la mise en place du centre d'information. Dans ce contexte, le secrétariat tire parti de sa collaboration avec les membres du Partenariat qui sont également membres de son initiative conjointe sur la facilitation du financement forestier. La phase II continuera d'être

<sup>25</sup> Voir <https://forest-finance.un.org/>.

<sup>26</sup> Voir <https://forest-finance.un.org/content/faq>.

développée en utilisant la plateforme Unite Web hébergée par l'Organisation des Nations Unies.

51. Bien que le secrétariat continue à assurer le suivi de la phase I et le développement de la phase II du centre d'information de manière efficace par rapport au coût, ces activités dépendent principalement des contributions volontaires des membres du Forum.

## **D. Partenariats et activités communes**

52. Le secrétariat, qui est chargé d'administrer le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, a participé à de nombreux partenariats et initiatives communes avec des gouvernements ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, dont certaines ont été mentionnées plus haut. Quelques-uns des principaux partenariats et activités communes auxquels le Réseau a participé depuis la seizième session du Forum sont résumés ci-dessous.

### **Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement**

53. Le secrétariat a continué de participer au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Les principales activités ont consisté en l'examen du bloc 3 du cadre de financement national intégré, « Suivi et examen », et en l'élaboration de chapitres thématiques sur la dette et les moyens de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour permettre aux pays en développement d'investir dans la relance, l'action climatique et les objectifs de développement durable pour le rapport 2022 sur le financement du développement durable.

### **Initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant la facilitation du financement forestier**

54. L'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant la facilitation du financement forestier a été lancée en 2015 pour contribuer aux travaux du Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier. Elle a encore été renforcée en 2020 pour soutenir le centre d'information du Réseau. Le secrétariat et les points de contact des autres membres du Partenariat, principalement la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification, la FAO et le PNUE, ont tenu des réunions en mars 2021. L'objectif était d'examiner le contenu de fond et la structure des bases de données du centre d'information ; de formuler des suggestions pour améliorer les bases de données ; et d'examiner les moyens de renforcer les synergies entre l'élaboration des propositions de projet du Réseau mondial et les filières de projets du Partenariat et des autres entités accréditées auprès des principaux fonds multilatéraux. En 2022, on se concentrera sur les travaux de conception et l'étude des sources de données disponibles sur les flux financiers destinés aux forêts en vue de la phase II du centre d'information.

### **Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes**

55. Le secrétariat a continué de participer à l'équipe de réflexion pilotée par la FAO sur les pratiques optimales à retenir pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en collaboration avec de nombreux autres partenaires. Les 10 principes pour la restauration des écosystèmes<sup>27</sup> applicables à tous les secteurs, biomes et régions ont été lancés lors du Congrès de l'UICN qui s'est tenu à Marseille (France) en septembre 2021. L'équipe de réflexion a également réalisé une évaluation des besoins et des capacités. Un rapport de synthèse sur les principales conclusions

<sup>27</sup> <http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb6591en>.

mondiales est en cours de préparation pour publication. En 2022, les travaux de l'équipe spéciale seront axés sur l'élaboration de normes pratiques en matière de restauration des écosystèmes.

### **Mécanisme global de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

56. Le secrétariat du Forum et celui de la Convention sur la lutte contre la désertification ont signé un protocole d'accord en 2017 qui visait à élaborer et à mettre en œuvre des activités communes ciblées sur la gestion durable des terres et des forêts afin d'améliorer l'état des écosystèmes touchés, notamment pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (objectif 15, cible 3). Dans ce contexte, le secrétariat du Forum, en tant que gestionnaire du Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier, et le Mécanisme mondial ont collaboré au Malawi en vue de la finalisation d'une note de cadrage préalable à la mise au point d'une proposition complète. Des possibilités de collaboration entre les deux parties ont également été mises en évidence au Bénin, au Libéria et en Ouzbékistan, où l'appui des deux partenaires a été sollicité. Cet appui revêt la forme d'activités de renforcement des capacités et d'activités d'assistance technique pour la conception de notes de cadrage axées sur la restauration des paysages forestiers et la restauration en matière de dégradation des terres.

### **Académie d'État chinoise de foresterie et d'administration des prairies : renforcement des capacités de mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts**

57. En juillet 2021, le secrétariat du Forum a participé, à la demande de l'Académie d'État chinoise de foresterie et d'administration des prairies, à un séminaire virtuel sur la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts. Il a dispensé une formation de trois jours à plus de 100 participants venus d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique. La formation était axée sur la gestion durable des forêts, l'arrangement international sur les forêts, l'instrument et le plan stratégique pour les forêts, les possibilités de financement des forêts, les stratégies nationales de financement des forêts et le centre d'information du Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier.

## **E. Ressources mobilisées à l'appui des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

58. Les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier sont financées principalement par des ressources extrabudgétaires fournies par les pays donateurs par la voie du fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts<sup>28</sup>. Depuis juin 2021, le secrétariat a mobilisé 132 300 dollars en provenance du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU. Il a pu continuer d'utiliser les ressources qui avaient été reportées de l'année précédente, en grande partie du fait de l'annulation de voyages et du passage à l'aide virtuelle dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cependant, à l'heure où les activités du Réseau reprennent leur rythme normal, des ressources extrabudgétaires nouvelles et accrues, y compris des contributions des pays donateurs, sont requises pour financer ces activités pendant la période restante du programme de travail quadriennal pour

<sup>28</sup> On trouvera de plus amples informations sur cette question dans la note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2022/6).

2021-2024, y compris celles intéressant la préparation de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts.

## **V. Le point sur le projet de bureau en Chine du secrétariat du Forum pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

59. À sa treizième session, le Forum a accueilli favorablement l'offre faite par le Gouvernement chinois de créer et de rendre opérationnel à Beijing un bureau pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et a prié son secrétariat de lui rendre compte régulièrement des dispositions envisagées pour l'installation et le fonctionnement dudit bureau. À ses quatorzième, quinzième et seizième sessions, il a fait le point des progrès accomplis à cet égard. Quatre séries de consultations entre l'ONU et la Chine avaient eu lieu avant la seizième session. Depuis la seizième session aucune réunion officielle n'a été organisée entre les deux parties. Néanmoins, des échanges de vues informels ont eu lieu afin d'explorer les moyens de régler les divergences restantes. De nouvelles consultations sont nécessaires entre l'ONU et la Chine pour parvenir à une interprétation commune de plusieurs questions figurant dans le projet d'accord avec le pays hôte et le projet de mémorandum d'accord, notamment la nature et la portée des activités du bureau proposé.

## **VI. Conclusion**

60. Les évolutions récentes, notamment la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, montrent clairement que la communauté internationale est de plus en plus consciente de l'urgence de la mobilisation de davantage de ressources pour les forêts afin de renforcer leur contribution à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, à la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance et au développement durable. La nécessité de protéger, restaurer et gérer durablement les forêts partout dans le monde n'a jamais été aussi pressante. Malheureusement, les investissements dans les forêts restent nettement inférieurs aux flux financiers « gris » massifs bénéficiant à des activités qui contribuent à la disparition des forêts. Les pénuries de financement, en particulier dans les pays en développement, étant de plus en plus marquées et la coopération au développement ayant des marges de croissance limitées, des solutions de financement forestier à plus long terme s'imposent, ce qui est d'autant plus urgent que la marge de manœuvre budgétaire dont disposent la plupart des gouvernements est limitée en raison des défis posés par la pandémie de COVID-19. Face aux demandes continues et croissantes d'appui technique adressées par les pays au Réseau mondial aux fins de la mobilisation de financements pour les forêts auprès des sources existantes, nouvelles et émergentes, il est nécessaire d'augmenter les ressources du Réseau pour lui permettre de répondre à ces demandes de manière adéquate, efficace et en temps opportun.

61. La première phase de la mise en place du centre d'information du Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier a favorisé l'accessibilité aux informations sur les sources de financement existantes et nouvelles et permis la mise à disposition de matériels sur les enseignements tirés et les pratiques optimales à privilégier pour mobiliser des ressources financières pour les forêts auprès de toutes les sources possibles. Il convient néanmoins de continuer à sensibiliser les parties prenantes à l'existence du centre d'information et aux possibilités d'utilisation de ses données et de ses informations dans l'intérêt de tous. Les membres du Forum, en tant que principales sources des bonnes pratiques et des enseignements tirés concernant le

financement forestier, ont un rôle important à jouer dans le partage de ces informations et leur publication sur le site Web du centre d'information.

## VII. Propositions pour les mesures de suivi

62. À sa dix-septième session, le Forum pourrait souhaiter :

a) Saluer l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier fournit aux pays pour renforcer leur capacité de mobiliser des fonds de toutes origines en faveur de la gestion durable des forêts ;

b) Inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à envisager de détacher du personnel au secrétariat afin de renforcer la capacité du Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier de fournir un soutien adéquat et opportun aux membres du Forum ;

c) Demander au secrétariat, en collaboration avec les membres du Partenariat, de continuer à développer et à rendre opérationnelle la deuxième phase de la mise en place du centre d'information, y compris sa nouvelle base de données sur les flux financiers forestiers, et encourager les membres du Forum à partager les enseignements qu'ils ont tirés et leurs pratiques optimales en matière de financement forestier pour qu'ils puissent être publiés sur le site Web du centre d'information du Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier ;

d) Inviter les membres du Forum et les autres parties prenantes en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum afin d'assurer la montée en puissance des activités du Réseau mondial sur la facilitation du financement forestier.